



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Maison centrale de Clairvaux - justice

Question écrite n° 4356

### Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau alerte Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la maison centrale de Clairvaux. La fermeture de la prison auboise, annoncée en 2009 par le garde des sceaux de l'époque, Jean-Jacques Urvoas, est toujours farouchement combattue par une majorité du personnel de la centrale et le député. L'incompréhension grandit encore en constatant que les travaux, qui auront duré 17 mois, seront bientôt terminés. Pour un coût de 12 millions d'euros, il s'agit d'argent public investi dans la rénovation d'une maison centrale de haute sécurité pour ensuite la fermer en 2022. Par ailleurs, cette décision est difficilement compréhensible lorsque l'on sait qu'il y a 15 000 places de prison à construire en France. Il l'alerte également sur le fait que ce dossier est au carrefour de nombreuses thématiques chères au Gouvernement : emploi, ruralité, aménagement du territoire, cohésion des territoires, protection et développement de la ruralité. Il aimerait insister sur la problématique de l'emploi car il y a un aspect humain prépondérant sur ce dossier. Il s'agit de familles qui veulent rester sur un territoire qu'ils aiment. Dès lors, dans ce territoire rural, le nerf de la guerre, c'est l'emploi. Quatre-vingts gardiens sont encore en poste à Clairvaux. Cette région a déjà souffert après avoir subi la désindustrialisation. Cette fermeture annoncée pour 2022 est très difficile à accepter pour les habitants et le député qui veut rappeler la parfaite unité des personnes concernées et son engagement à leurs côtés. Il l'alerte donc sur la fermeture de la maison centrale de Clairvaux et demande à être reçu en plus d'avoir une explication claire. Le dossier doit être étudié avec un regard nouveau. L'ensemble des arguments pour la fermeture ne tiennent pas, notamment le fait que la maison centrale de Clairvaux serait éloignée de tout. Une sortie d'autoroute se situe en effet à cinq minutes pour le transport des détenus et cet argument ne peut donc pas être entendu lorsque l'on sait que le Gouvernement souhaite travailler à l'équilibre des territoires urbains et ruraux. Il lui demande donc sa position sur cette question.

### Texte de la réponse

La maison centrale de Clairvaux connaît de nombreux problèmes de fonctionnalité qui ont conduit dès 2003 et 2009 à la fermeture de deux bâtiments, mais aussi de vétusté et de conformité réglementaire (traitement des eaux, murs, toitures) ; le coût moyen de la maintenance de ce site est donc particulièrement élevé par rapport à celui des autres maisons centrales : le coût d'une journée de détention s'élève ainsi à 247 € contre 196 € en moyenne. Malgré près de 20 M€ d'investissement depuis 1980, la maison centrale de Clairvaux ne peut rattraper son retard structurel sur les standards pénitentiaires actuels : l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a évalué les travaux à réaliser à 45 M€ pour une réhabilitation pleinement conforme (et une capacité réduite), sachant qu'aucun scénario de réhabilitation n'est réalisable en site occupé. Tout chantier d'envergure nécessiterait la fermeture du site durant plusieurs années. Enfin, l'établissement souffre d'un isolement géographique qui nuit au maintien des liens sociaux et familiaux des personnes détenues ainsi que, plus largement, aux conditions de leur prise en charge, y compris médicale. Pour l'ensemble de ces motifs, l'administration pénitentiaire a été conduite à réduire la capacité d'accueil de l'établissement, qui est passée de 239 à 198 places entre 2009 et 2016 (pour un taux d'occupation ne dépassant pas 63 %) puis à 80 détenus, capacité opérationnelle prévue jusqu'à 2022. A cette date, la maison centrale de Clairvaux fermera et le

nouveau centre pénitentiaire de Troyes sera mis en service : les cinq années à venir doivent permettre de préparer la transition et notamment de mettre en place le meilleur accompagnement social possible. Des mobilités ont été sollicitées pour convenances personnelles et ont reçu une suite favorable, accompagnée du versement d'une prime de restructuration ; les personnels qui le souhaitent seront par ailleurs prioritaires à l'ouverture du centre pénitentiaire de Troyes. Enfin, le préfet de l'Aube a été chargé, en lien avec l'ensemble des services de l'Etat d'engager avec tous les acteurs concernés, au premier rang desquels les collectivités territoriales, une large réflexion sur le devenir du site.

## Données clés

**Auteur :** [M. Grégory Besson-Moreau](#)

**Circonscription :** Aube (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4356

**Rubrique :** Lieux de privation de liberté

**Ministère interrogé :** [Justice](#)

**Ministère attributaire :** [Justice](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 janvier 2018](#), page 31

**Réponse publiée au JO le :** [5 mars 2019](#), page 2173